

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Paris

Le 22 septembre 2022

Crise énergétique : la filière fruits et légumes en alerte

Inflation, baisse du pouvoir d'achat, sécheresse sans précédent... Après un été particulièrement compliqué pour les professionnels de la filière, Interfel a alerté le gouvernement mais aussi l'opinion publique sur l'urgence de la situation lors d'un point presse exceptionnel ce jeudi 22 septembre. La hausse exceptionnelle du coût de l'énergie a une incidence directe – parfois méconnue – sur la plupart des professions de la filière fruits et légumes, mettant en péril des entreprises essentielles à l'alimentation de toute la population. C'est pourquoi Interfel a formulé des propositions mesurées et responsables au gouvernement ; car à l'heure du grand plan de souveraineté, c'est bien notre autonomie alimentaire qui est en jeu !

Malgré une situation économique et géopolitique préoccupante – guerre en Ukraine, hausse du coût des matières premières - et une inflation globale forte pendant l'été (+ 5,8%
en août 2022 par rapport à 2021),

l'inflation sur les fruits et légumes demeure inférieure à 2%¹. S'il est besoin de le rappeler, la filière des fruits et légumes frais constitue un secteur essentiel à l'alimentation des Français.

Après avoir été cultivés, ses produits doivent être préparés, parfois conservés, conditionnés, expédiés, et contrôlés avant d'être distribués au consommateur. Ils sont conservés dans des conditions de températures bien définies et précisément maîtrisées afin de garantir fraîcheur et qualité.

Certains fruits et légumes sont en effet conservés en chambre froide (à court terme ou moyen terme) afin de pouvoir - par exemple - disposer de pommes ou de carottes en fin d'hiver ou au printemps en attendant la récolte estivale, mais aussi pour des raisons sanitaires (non-rupture de la chaîne du froid sur l'ensemble du circuit de commercialisation et de distribution). A l'inverse, un minimum de chauffage est nécessaire pour certaines cultures comme les endives, les champignons, les productions sous-serres, pour permettre leur développement ou pour d'autres, leur mûrissement.

Impact sur les entreprises de la filière : il y a urgence à intervenir !

Pour toutes les entreprises de la filière, ces hausses exceptionnelles du coût de l'énergie représentent un surcoût, et pour certaines, dont les contrats avec les fournisseurs d'énergie doivent être renégociés dans les mois à venir un risque de dépôt de bilan à court terme.

Pour la filière pomme, on évoque des prix de l'électricité multipliés par 3, voire par 12 pour les entreprises ayant déjà dû renégocier leurs contrats.

Les producteurs d'endives (4000 emplois directs) dont les entreprises sont en renouvellement de contrat, eux, ont vu leur facture passer de 80 000€ en 2021 à 800 000€, pour produire 3000 tonnes. Soit un montant multiplié par 10 !

Près d'1 entreprise de la filière sur 4 doit renégocier ses contrats d'ici la fin de l'année, il y a donc urgence à agir !

¹ (INSEE – 15/09) : +3,2%/août 2021 en fruits (+2,7% en juillet) et de +0,5%/août 2021 en légumes (4,9% en juillet) soit une estimation d'Interfel autour de +1,85%/août 2021 pour le total fruits et légumes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un principe de « sobriété énergétique » assurément légitime mais qui pourrait être lourd de conséquences...

Les opérateurs sont déjà en ordre de marche pour amoindrir leur dépendance énergétique autant que possible. Mais du fait de contraintes techniques, il est parfois impossible pour les entreprises de la filière de réduire leur consommation d'énergie. Si un rationnement est mis en place, et donc des coupures, l'approvisionnement du marché peut être rompu. Pour exemple, une coupure d'électricité en mûrisserie de bananes pendant **plus de 4h** entraînerait la perte totale des volumes ; pour rappel, il s'agit du 2^e fruit le plus consommé et l'un des plus accessibles en termes de prix, particulièrement prisé des familles les plus modestes².

Les propositions d'Interfel au gouvernement

Interfel a clairement identifié les risques pour l'ensemble des métiers et produits de la filière, et fait des propositions réalisables, sur la base d'éléments chiffrés :

- **Exclure la filière fruits et légumes frais et la filière banane³ du dispositif de rationnement énergétique** mis en place par le gouvernement afin d'éviter les incidences sur l'approvisionnement et la commercialisation des produits.
- **Abaïsser le seuil de 3% du CA** de l'entreprise affecté à l'énergie pour le versement des aides qui ne reflète pas toutes les situations.
- Instaurer une prise en charge, a minima à hauteur de 70%, du surcoût des charges énergétiques dès lors que l'entreprise est confrontée à un doublement a minima du prix de l'énergie proposé par son fournisseur.
- **Prolonger au-delà du 31 décembre 2022** la mesure d'aide instaurée par le gouvernement pour tenir compte des campagnes qui se prolongent sur 2023 et pour intégrer les hausses qui prendront effet au 1er janvier 2023 avec les nouveaux contrats.
- **Mettre en place des mécanismes incitatifs** au développement des énergies alternatives (méthanisation, photovoltaïque, biomasse, efficacité énergétique des infrastructures...) adaptés selon les filières.

L'essentiel est désormais de préserver absolument une offre suffisante de fruits et légumes frais sur l'ensemble du territoire. Car entre 1/4 et 1/3 des entreprises -suivant les filières concernées- pourraient être fortement impactées par ces augmentations, et risquent même de disparaître en 2023 si rien n'est fait ! En plein échange sur le plan de souveraineté fruits et légumes, nous devons nous mettre en ordre de marche pour traverser cette crise énergétique et aborder ensemble le cap de la transition énergétique et écologique.

²⁻³ Source AIB - L'AIB est l'Association Interprofessionnelle de la Banane. Elle réunit l'ensemble des métiers de la filière banane : producteurs, importateurs, mûrisseurs, grossistes, primeurs et distributeurs. Crée en 2012, l'AIB a été reconnue organisation interprofessionnelle agricole en 2016 par le droit rural français et par l'Union européenne. L'AIB a pour objectif de valoriser et défendre la filière et ses métiers, ainsi que d'encourager la consommation des bananes de toutes origines sur le marché métropolitain. Contact presse : Véronique Le Bail ; 01 45 60 72 80 <https://labanane.info>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com